



**Les ressources minières
et énergétiques du Québec :
une vision d'avenir**

Du 18 au 20 novembre 2025

Centre des congrès de Québec

GUIDE EXPOSITION DÉCOUVERTE 2025

Les exposants s'engagent à prendre connaissance du Guide d'exposition de Québec Mines + Énergie Découverte et à respecter toutes les directives qui s'y trouvent afin d'assurer le bon déroulement de l'évènement. Les responsables de Québec Mines + Énergie se réservent le droit de refuser les exposants qui ne se conformeront pas aux directives. Certains éléments de ce guide peuvent être révisés ou modifiés en tout temps.

LOGISTIQUE QUÉBEC MINES + ÉNERGIE DÉCOUVERTE

	Jour	Date	Heures
Horaire général Visites étudiantes	Mardi	18 novembre	9 h à 15 h 45
	Mercredi	19 novembre	9 h à 15 h 45
	Jeudi	20 novembre	9 h à 12 h

Montage - salle 200AB

Jour	Date	Heures
Lundi	17 novembre	9 h à 19 h

Démontage - salle 200AB

Jour	Date	Heures
Jeudi	20 novembre	12 h à 19 h

Accès au quai de chargement

Jour	Date	Heures
Lundi	17 novembre	9 h à 19 h
Jeudi	20 novembre	12 h à 19 h

IMPORTANT

- Notez que la livraison et la cueillette de matériel sont interdites aux entrées du Centre des congrès de Québec et doivent s'effectuer au quai de chargement uniquement.
- De plus, aucun chariot sur roues n'est toléré sur le tapis des allées.
- Le Centre des congrès acceptera le matériel à partir du **vendredi 14 novembre 2025** seulement.
- Des frais d'entreposage précongrès s'appliquent pour tout matériel d'exposant reçu avant cette date.

UTILISATION DU DÉBARCADÈRE

Les exposants doivent utiliser le quai de chargement du niveau 1 pour la livraison de leur matériel. Celui-ci est situé au :

875, rue Saint-Joachim
Québec (Québec) G1R 5V4

Les camions-remorques ne doivent pas excéder 13 pi de hauteur et 48 pi de longueur.

Le stationnement n'est pas permis sur le site du quai de chargement. Seuls le déchargement et le chargement sont autorisés et tout contrevenant verra son véhicule remorqué. Ce quai est conçu pour recevoir un maximum de trois véhicules simultanément. Il sert aux exposants des salles du niveau 2.

La porte donnant accès aux salles d'exposition 200A, 200B ou 200C mesure 92 po de hauteur et 94 po de largeur. L'exposant a la responsabilité de prendre des dispositions au préalable pour la manutention des caisses de transport surdimensionnées.

ACCÈS POUR LES PIÈCES LOURDES OU HORS GABARIT

Une grande porte donnant accès à la rue Jean-Jacques-Bertrand est située à l'extrémité ouest du corridor de service, au niveau 4. Ses dimensions sont de 22 pi de largeur sur 15 pi de hauteur. L'accès à cette porte doit être demandé et réservé à l'avance. Veuillez contacter Julie Gagné si vous devez utiliser la porte pour le matériel hors gabarit :

Julie Gagné

Téléphone : 418 627-6269 poste 705213

julie.gagne@mrnf.gouv.qc.ca

STATIONNEMENT

Le Centre des congrès de Québec est situé à proximité de nombreux espaces de stationnement souterrain. On compte 1575 espaces au complexe Marie-Guyart (complexe G), 1000 à Place Québec, 400 à Place Haute-Ville (Delta) et 1366 au stationnement d'Youville, tous reliés au Centre des congrès par des corridors intérieurs. Ces stationnements sont ouverts 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 (voir l'annexe 2). Le stationnement est interdit en tout temps sur la promenade Desjardins.

KIOSQUE D'EXPOSITION

Un kiosque comprend : les murs séparateurs en rideaux, 2 chaises et 1 table nappée, 1 prise électrique de 1/5 ampère (120 volts), 2 diners/jour, ainsi que 2 laissez-passer conférences et exposition*.

* Un laissez-passer conférences et exposition donne accès aux conférences et à la salle d'exposition.

MANUTENTION DU MATÉRIEL ET ENTREPOSAGE

Pendant l'évènement

Les frais relatifs à la manutention et l'entreposage du kiosque (boîtes) de l'exposant au Centre des congrès de Québec sont pris en charge par Québec Mines + Énergie pendant le congrès. Le Centre des congrès de Québec dispose de zones d'entreposage à proximité des salles d'exposition et à la responsabilité exclusive de la gestion de ces espaces. L'entreposage durant le congrès est obligatoire. Ce service comprend l'étiquetage des effets et la manutention associée à l'entreposage.

L'exposant qui arrive au débarcadère avec son matériel peut, s'il le désire, apporter lui-même son matériel à son kiosque ou faire appel au personnel du Centre des congrès. Un chariot sera mis à sa disposition au besoin.

Les exposants ne sont pas autorisés à effectuer eux-mêmes l'entreposage de leur matériel. Aucune boîte de carton ni aucune caisse de transport vide ne seront tolérées à l'intérieur ou à l'arrière du kiosque. Le matériel doit être étiqueté (voir exemple à l'annexe 1) et remis au personnel du Centre des congrès pour entreposage.

Important

À la fin du démontage de l'exposition, tout matériel non récupéré par le transporteur ou le service de messagerie de l'exposant sera automatiquement pris en charge par les responsables de Québec Mines + Énergie et les frais seront facturés à l'exposant.

Expédition à l'avance

Pour toute question concernant l'expédition à l'avance ainsi que l'entreposage, veuillez communiquer avec Mme Julie Gagné à l'adresse courriel : minesenergiecouverture@mrnf.gouv.qc.ca

Veuillez noter qu'aucun matériel ne peut être livré au Centre des congrès de Québec avant le vendredi 14 novembre 2025.

Important

Les exposants qui utilisent les services de messagerie tels que FedEx, UPS, DHL ou autre, doivent s'assurer que les frais de douanes, les taxes, etc., sont payés à l'avance.

La marchandise expédiée avec la mention « à percevoir » ne sera pas acceptée par le Centre des congrès de Québec ou par les responsables de Québec Mines + Énergie

OBLIGATIONS ET RESTRICTIONS

Installation des kiosques

L'installation des kiosques s'effectuera le lundi 17 novembre de 9 h à 19 h. Aucun kiosque ne pourra être installé après cette période.

L'exposant doit se limiter à l'espace qui lui est alloué. Aucun débordement sur un espace voisin ou dans les allées ne sera toléré.

OBLIGATIONS

Les obligations et les restrictions suivantes s'appliquent aux exposants et à la main-d'œuvre utilisée pendant le montage et le démontage des kiosques.

Assurances

L'exposant doit posséder sa propre assurance responsabilité. Québec Mines + Énergie, ou ses mandataires, n'assument aucune responsabilité pour les dommages corporels ou matériels que pourraient subir les produits, kiosques, équipements ou décorations qui seraient causés par le feu, l'eau ou le vol, dans les lieux loués ou durant les déplacements dans l'immeuble, et ce, quelle qu'en soit la cause.

Recyclage et collecte des matières résiduelles

L'exposant doit utiliser l'équipement mis à sa disposition pour le recyclage (papier, carton, verre, plastique) tant lors du montage/démontage que durant l'exposition. D'autres collectes sélectives peuvent être ajoutées à celles énumérées ci-dessus.

Les poubelles doivent être placées dans l'allée à l'extérieur du kiosque, et ce, chaque jour, dès la fermeture de l'exposition. Elles seront vidées par le personnel du Centre des congrès. Les poubelles laissées à l'intérieur du kiosque ne seront pas vidées.

RESTRICTIONS

Aires communes

L'exposant ne doit en aucun temps obstruer les couloirs, ascenseurs, escaliers mécaniques, foyers, hall, moniteurs de signalisation, écrans au plasma et issues de secours de l'immeuble ou d'autres salles du Centre des congrès de Québec.

Animaux

La présence d'animaux doit faire l'objet d'une approbation des responsables de Québec Mines + Énergie. Seuls les chiens d'assistance pour handicapés sont autorisés sans restriction.

Appareils de cuisson

L'exposant doit se conformer aux règles de prévention des incendies. Voir le document « Mesures de sécurité et prévention des incendies » accessible sur : www.convention.qc.ca.

Autocollants

Les autocollants, quels qu'ils soient, sont strictement interdits par le Centre des congrès de Québec.

Ballons et confettis

L'usage de ballons gonflés à l'hélium doit être préautorisé par les responsables de Québec Mines + Énergie Découverte. Des frais vous seront imputés pour la récupération des ballons au plafond après vos activités. L'utilisation de confettis et de paillettes est interdite.

Consommation d'alcool lors du montage et du démontage

Afin de diminuer les risques d'accident, aucune boisson alcoolisée n'est tolérée durant les périodes de montage et de démontage.

Enfants

Pour des raisons de sécurité, la présence d'enfants au débarcadère et dans la salle d'exposition n'est pas autorisée pendant les périodes de montage et de démontage.

Incendie

L'exposant doit se conformer aux règles de prévention des incendies. Voir le document « Mesures de sécurité et prévention des incendies » accessible par le lien suivant : www.convention.qc.ca.

Limites sonores

L'équipement ou les appareils produisant un bruit ou des odeurs qui pourraient incommoder les exposants ou les invités ne peuvent être utilisés. L'intensité du bruit ne doit pas dépasser 70 décibels à 4 pi de la source.

Ruban adhésif

Les seuls adhésifs permis au Centre des congrès de Québec sont les suivants. Ils peuvent être achetés sur place :

- Surfaces murales : languettes de fixation murale 3M, no 7220
- Surfaces de plancher : ruban adhésif Tuck 85 ou Tuck 99, ruban à double face Echo DC-W188F
- Murs de brique : languettes de fixation murale 3M, no 7220

Services alimentaires

Le concessionnaire Capital HRS inc. possède l'exclusivité de la vente et la distribution de nourriture et de boisson à l'intérieur du Centre des congrès de Québec. Aucune nourriture ou boisson ne peut être distribuée, vendue ou donnée sans l'autorisation écrite de la direction du Centre des congrès ou de Capital HRS.

Tabac et cigarette électronique

Le Centre des congrès de Québec offre un environnement sans fumée. Depuis le 31 mai 2006, selon les dispositions de la Loi sur le tabac, il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du Centre et sur les quais de chargement, sans aucune exception.

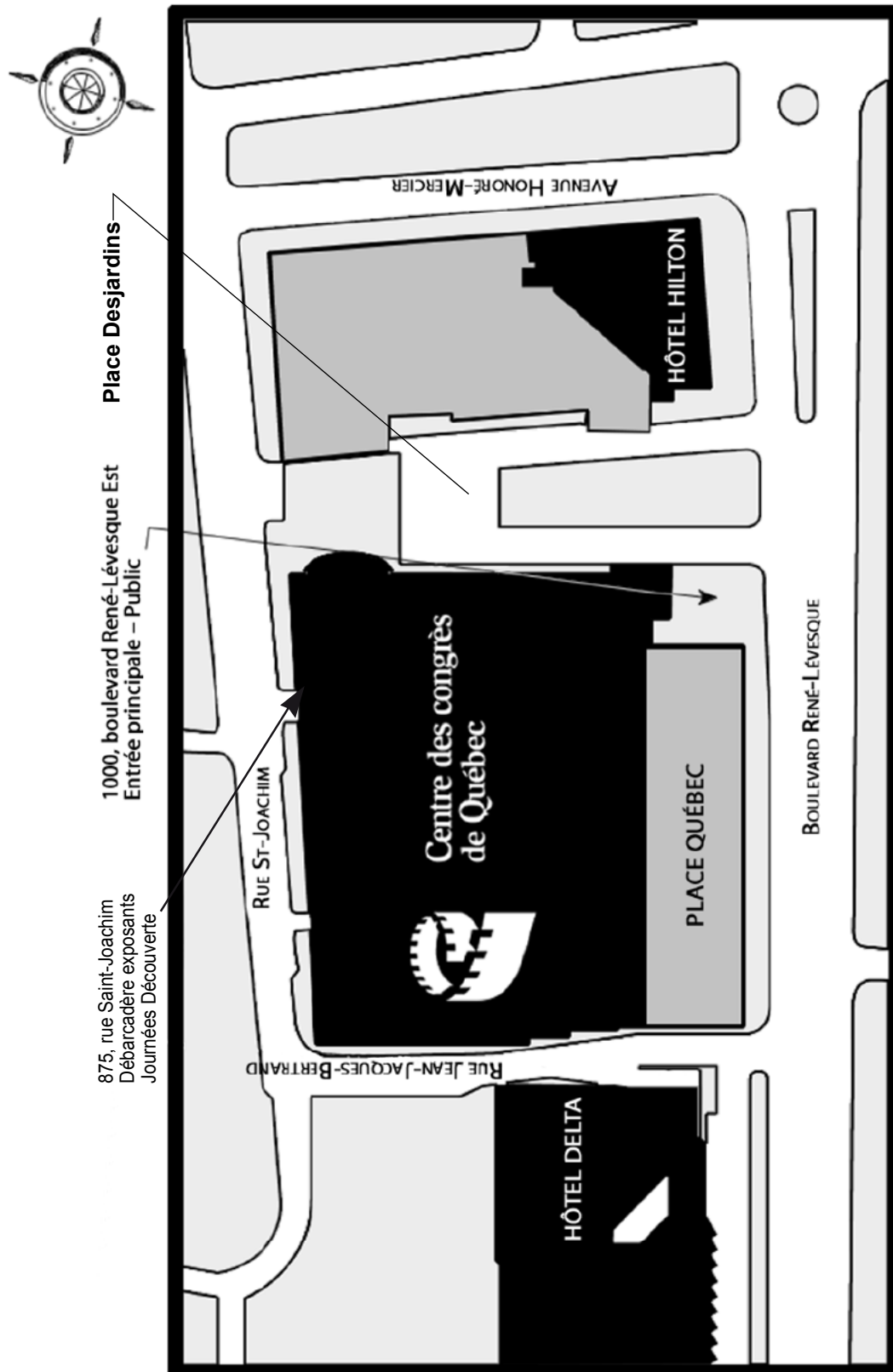
ANNEXE - 1

Exemple d'étiquette pour adressage

Nom de l'expéditeur :	_____
Adresse :	_____ _____
Téléphone :	_____
Nombre de boîtes :	_____
Transporteur :	_____
Coordonnées du courtier en douanes :	_____
NOM DE LA COMPAGNIE EXPOSANTE	
À l'attention de : Québec Mines + Énergie 2025	
Numéro de kiosque : _____	
	Centre des congrès de Québec 855, rue Jean-Jacques-Bertrand Débarcadère niveau 4 Québec (Québec) G1R 5V3

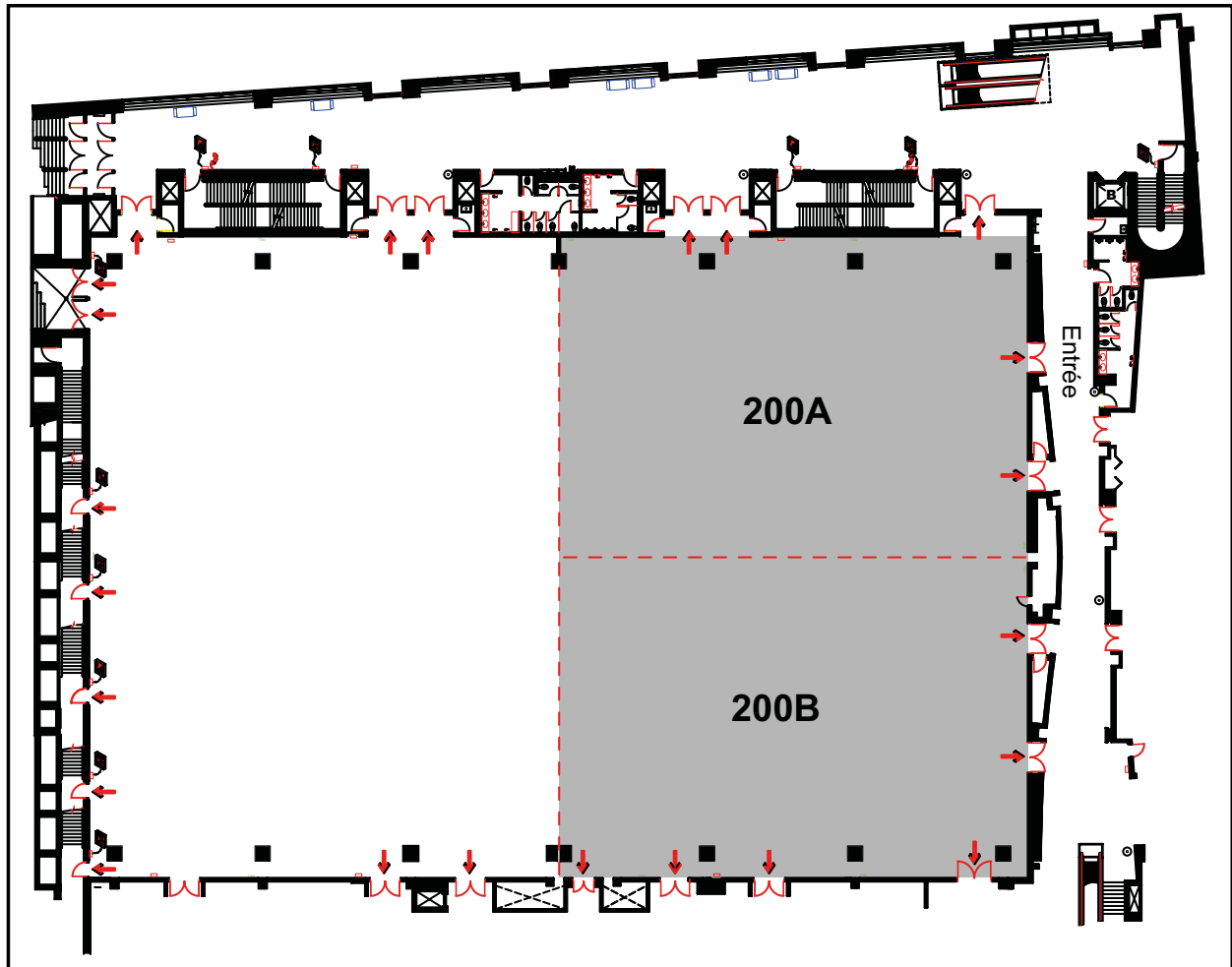
ANNEXE - 2

Localisation du Centre des congrès de Québec



ANNEXE - 2 SUITE

Salle d'exposition Québec Mines + Énergie Découverte



ANNEXE - 3

Procédure de sortie à la fermeture de l'exposition

Après le démontage, vous devez utiliser le débarcadère pour récupérer vos marchandises.	Le stationnement sur la promenade Desjardins est interdit.	Tout exposant qui désire utiliser un service de messagerie (FedEx, Ups, Purolator, DHL, etc.) doit lui-même remplir le bon d'expédition avec le n° de compte et communiquer avec celui-ci pour coordonner la cueillette du matériel.
Pour information : 418 644-4000	Les chariots ne sont pas tolérés dans les halls d'entrée du Centre des congrès.	

Le démontage débutera, jeudi le 20 novembre à 12h.

L'exposant qui manutentionne lui-même son matériel au démontage et utilise son propre véhicule doit :

- 1** Attendre que le personnel du Centre des congrès achemine ses contenants vides à son kiosque, dès que les tapis d'allée auront été retirés par le fournisseur des services d'exposition.
- 2** Emballer votre matériel.
- 3** Acheminer votre matériel complet (et non une partie seulement) au débarcadère à l'aide d'un chariot manuel ou demander l'assistance au personnel en charge de la manutention par chariot élévateur.
- 4** Signifier au chef ou à la cheffe de quai, qui lui remettra un coupon, que votre matériel complet est prêt à être chargé.
- 5** Laisser votre matériel sur le quai et aller récupérer votre véhicule.
- 6** Faire la file à l'entrée du débarcadère et présenter votre coupon au préposé au trafic, qui vous assignera une porte à l'intérieur du débarcadère.
- 7** Stationner votre véhicule et procéder rapidement au chargement de votre véhicule.

Retour du matériel d'exposition

Le retour du matériel ne s'effectue pas automatiquement. C'est un processus qui gagne à être planifié par l'exposant.

Si l'exposant ne transige pas avec le transporteur officiel de l'événement pour le retour de son matériel et choisit de retenir les services de son propre transporteur, il doit obligatoirement :

- 1** Appeler le transporteur à l'avance et demander la cueillette le jour même **avant la fin de la période de démontage.**
- 2** Apposer une copie du bon d'expédition dûment complété sur tous les colis. À noter que le Centre des congrès ne possède pas les bons d'expéditions, assurez-vous d'avoir en main les documents requis.
- 3** Identifier tous les colis (ex. : 1 de 2, 2 de 2) en spécifiant l'adresse d'expédition, votre numéro de cellulaire et votre numéro de kiosque.
- 4** Aviser le chef ou la cheffe de quai que l'expédition est prête à être ramassée par le transporteur et lui remettre une copie du bon d'expédition dûment rempli.

Merci de votre collaboration!

